

Direction de l'accès à l'information, de la gestion documentaire
et de la propriété intellectuelle

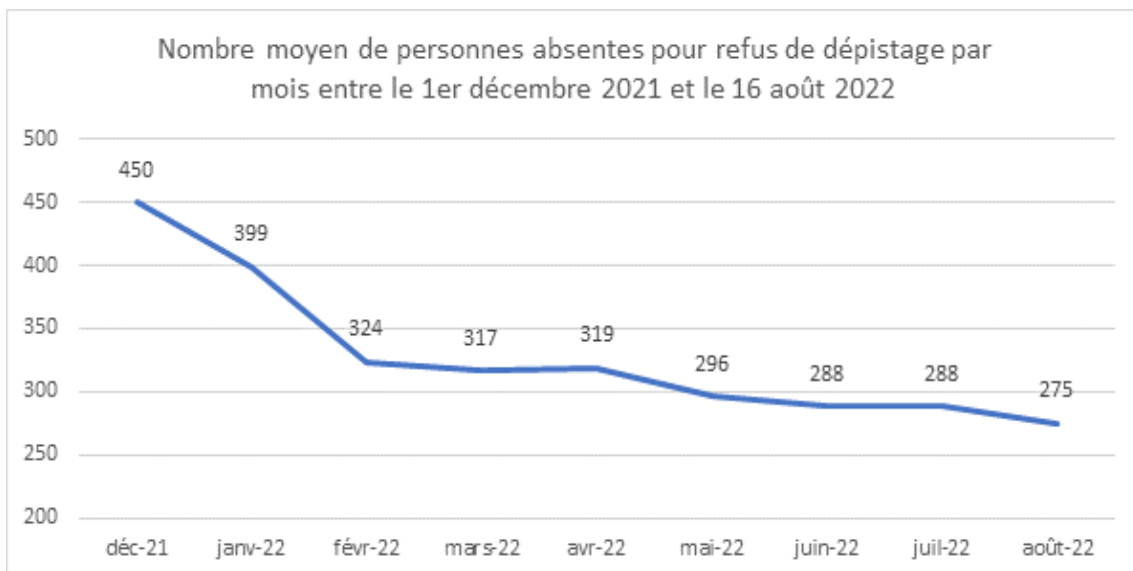
PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 août 2022

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.229

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 1^{er} août dernier, visant à obtenir les données disponibles à ce jour concernant le suivi du dépistage obligatoire des employés du réseau de la santé non vaccinés depuis le début de l'arrêté ministériel jusqu'au 1^{er} août 2022.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre requête, nous constatons que nous n'avons pas les données répondant au libellé de votre demande. Toutefois, voici le nombre d'employés assujettis à l'arrêté ministériel 2021-070 qui ont été absents depuis le 1^{er} décembre 2021 parce qu'ils ont refusé de se faire dépister :



... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j.